

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
SUR LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA COMMUNE DE MONTBIZOT**

En application de l'arrêté municipal n° 166/2022 en date du 04/08/2022, le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification N°1 du PLU de la commune de Montbizot, du Mardi 13 septembre 2022 au Jeudi 13 octobre 2022 inclus, soit pendant trente et un jours consécutifs.

Madame Monique LETHIELLEUX, exerçant la profession d'Enquêtrice sociale retraitée, a été désignée commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Montbizot, pendant la durée de l'enquête, du Mardi 13 septembre 2022 au Jeudi 13 octobre 2022 inclus :

- les mardis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis de 8 heures 45 à 11 heures 45
- et les vendredis après-midi de 14 heures à 17 heures,
- à l'exception des dimanches et des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Montbizot, Place Louis Rouzay – 72380 Montbizot.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique ainsi que les observations du public auprès de la mairie de Montbizot dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.mairiemontbizot.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à secretariat@mairiemontbizot.fr. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Montbizot pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Mardi 13 septembre 2022, de 14 heures à 17 heures

Samedi 1er octobre 2022, de 8 heures 45 à 11 heures 45

Jeudi 13 octobre 2022, de 8 heures 45 à 11 heures 45

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Montbizot et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet www.mairiemontbizot.fr.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire, à la mairie de MONTBIZOT.

Le Maire, Alain BESNIER

